



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 23 juin deux mil vingt-trois, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 16 juin 2023.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Mme Delphine MIALANNE (jusqu'à 20h45), M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Pascal LANSON, Adjoint, Mme Martine GUIBERT (jusqu'à 20h45), Mme Sylvie BOUGOT, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, M. Nicolas BOURGOGNE, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Stéphane ENGEL, Mme Marie-Hélène DUMONT, M. Jean-Philippe BARDON, M. Hamid EL GAZRI, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux

ABSENTS excusés :

Mme Delphine MIALANNE (à partir de 20h45) a donné procuration à Mme BERTHON
 Mme Martine GUIBERT (à partir de 20h45) a donné procuration à Mme SALLE TOURNE
 Mme Dominique LHOMME a donné procuration à Mme BOUGOT
 Mme Magali GAUTIER a donné procuration à M. Olivier SILBERBERG

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

2 - DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2023-FIN-005	Bail de location d'un local au cabinet médical		350 € / mois
DE-2023-FIN-006	Bail de location de deux garages		120 € / mois
DE-2023-FIN-007	Convention de mise à disposition de locaux à FRANCE ALZHEIMER		825 € / mois
DE-2023-PVAC-005	RELATIVE A LA PASSATION D'UN CONTRAT DE PRETATION POUR L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION D'EVASION JEUNESSE	UFCV	10 766 €

3 – COMMISSION CULTURE DU 23 MAI

Compte rendu effectué par Mme MIALANNE

4- COMMISSION FINANCES DU 13 JUIN

Compte rendu effectué par M. Pascal LANSON

5-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte de gestion 2022.



6-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte administratif 2022 de la Commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022
INVESTISSEMENT	- 412 989,94		41 122,60	- 371 867,34
FONCTIONNEMENT	3 790 695,14	- 481 158,06	1 450 935,64	4 760 472,72
TOTAL	3 377 705,20	- 481 158,06	1 492 058,24	4 388 605,38

7-AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter de la manière suivante le résultat de fonctionnement définitif de clôture excédentaire de 4 760 472,72 euros figurant au compte administratif 2022 de la Commune :

- ✓ 597 720,92 euros destinés au financement de l'investissement, notés en recettes d'investissement à l'article 1068 « Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2023.
- ✓ Le surplus, soit 4 162 751,80 euros destinés au financement des charges de fonctionnement inscrit en recettes de fonctionnement à la ligne budgétaire

8-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte de gestion 2022.

9-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque », lequel peut se résumer de la manière suivante :

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022
INVESTISSEMENT	25 415,00		5 083,00	30 498,00
FONCTIONNEMENT	6 247,58		245,54	6 493,12
TOTAL	31 662,58	-	5 328,54	36 991,12

10-AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal a décidé :

- **d'affecter le résultat de fonctionnement définitif** de clôture, excédentaire de 6 493,12 €, figurant au Compte Administratif 2022 du budget vente d'énergie photovoltaïque en recettes de fonctionnement à la ligne budgétaire codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2023
- **d'affecter le résultat d'investissement définitif** de clôture, excédentaire de 30 498 €, figurant au Compte Administratif 2022 du budget vente d'énergie photovoltaïque en recettes d'investissement à la ligne budgétaire codifiée 001 « résultat d'investissement reporté » au budget supplémentaire 2023

Résultats du vote :

- POUR : 23
- CONTRE : 3 (Mme AMINATOU, M. VIAUD, Mme GRIVOTET)
- ABSTENTIONS : 3 (M. BLELLY, Mme PEYROUX, M. GRISON)



11-APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le budget supplémentaire tel qu'il est présenté ci-dessous :

RECETTES D'EXPLOITATION

	BP 2023	BS 2023	Budget Total 2023
Chapitre 70 : Produits des services	6 000,00	0,00	6 000,00
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	0,00	6 493,12	6 493,12
TOTAL Recettes de fonctionnement	6 000,00	6 493,12	12 493,12

DEPENSES D'EXPLOITATION

	BP 2023	BS 2023	Budget Total 2023
Chapitre 011 : Charges à caractère général	877,00	1 200,00	2 077,00
Chapitre 65 : Autres charges de gesti	0,00	50,00	50,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	5 193,12	5 193,12
Chapitre 69 : Impôts sur les bénéfices	40,00	50,00	90,00
Chapitre 042 : Dépenses d'amortissement des immobilisation	5 083,00	0,00	5 083,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	6 000,00	6 493,12	12 493,12

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	BS 2023	Budget Total 2023
Chapitre 040 : Recettes d'amortissement des immobilisation	5 083,00	0,00	5 083,00
Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté	0,00	30 498,00	30 498,00
Total des recettes d'investissement	5 083,00	30 498,00	35 581,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	BS 2023	Budget Total 2023
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	5 083,00	30 498,00	35 581,00
Total des dépenses d'investissement	5 083,00	30 498,00	35 581,00

12-APPROBATION TAUX DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2024

Le Conseil Municipal a décidé de modifier les tarifs de la TLPE comme suit :

Enseignes (addition de l'ensemble des enseignes de l'entreprise)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques) (par dispositif recto/verso)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques) (par dispositif recto/verso ou pour chaque affichage différent)	
superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
42 €	84 €	21 €	42 €	63 €	126 €



Et d'exonérer les enseignes dont la somme de leurs superficie est inférieure ou égale à 12 m

13-OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TARIFS 2024

Le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Rubrique	Désignation	Unités par période	Tarifs 2023	Tarifs 2024
1	DROITS DE PLACE Marchés Alimentaires Place de l'Eglise Ile de Corse	ml/jour	1 €	1,10 €
2	AUTORISATION EMPLACEMENT pour vente de produits comestibles (stands ou étalages)	ml/jour	1 €	1,10 €
3	AUTORISATION ACCES BRANCHEMENT ELECTRIQUE	par branchement/ par jour	2,50 €	2,75 €
4	Terrasse de café et de restaurant à air libre	m ² /an	---€	20€

14- ABONNEMENT MARCHES DE PLEIN AIR 2024

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'arrêter la mise en place d'une tarification par abonnement pour fixer les redevances de droits de place sur les marchés de plein air
- De fixer le montant de la redevance annuelle sur une base de 47 semaines de présence, aux tarifs des droits de place de l'année en cours
- D'arrêter le versement des paiements en trois fois par an

15-APPROBATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE 2023-2024

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs de l'école de musique pour la saison 2023/2024

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE			
TARIFS		2022-2023	PROPOSITION 2023-2024
TARIF A	- Formation musicale seule (FM) - jardin musical - Initiation - Pratique d'un second instrument (après accord de la Direction de l'EMM)	131€	138 €
TARIF B	- Formation instrumentale avec ou sans FM	193 €	203 €
TARIF C	- Formation instrumentale avec ou sans FM pour les élèves non domiciliés à Saint-Jean-le-Blanc	750€	788 €
TARIF D	- Pratique collective seule	50 €	50 €

16-APPROBATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES 2023-2024

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs des salles municipales pour la saison 2023/2024 comme suit :



- Orangerie :

ORANGERIE		
Jauge 70 personnes		
Année	PROPOSITION 2023-2024	
Formule	Commune TTC	Hors commune TTC
RÉUNION <i>forfait 4h</i>	110 €	220 €
JOURNÉE <i>hors vendredi</i> <i>De 9h à 23h</i>	220 €	440 €
WEEK-END <i>Du vendredi 17h au lundi 9h</i>	278 €	550 €
CAUTION DOMMAGES = 400€ CAUTION MENAGE = 400€ CAUTION RANGEMENT = 200€ Pour valider sa réservation, versement obligatoire de 30% d'arrhes		

- Château :

Château		
Jauge 60 personnes		
Année	PROPOSITION 2023-2024 (jusqu'au 31/12/2024)	
Formule	Commune TTC	Hors commune TTC
Organisation d'exposition artistique		
4 JOURS <i>Du Jeudi 10h au lundi 10h</i>	220 €	440 €
SEMAINE <i>Du lundi 10h au lundi 10h</i>	330 €	550 €
Réunion, séminaire, etc.		
RÉUNION <i>Forfait 4h</i>	110 €	220 €
JOURNÉE	220 €	440 €
CAUTION DOMMAGES = 400€ CAUTION MENAGE = 400€ CAUTION RANGEMENT = 200€ Pour valider sa réservation, versement obligatoire de 30% d'arrhes		



- Domaine du château

Domaine du Château		
Château - orangerie - Parc du Château avec kiosque		
Jauge 180 personnes		
Année	PROPOSITION 2023-2024 (jusqu'au 31/12/2024)	
Formule	Commune TTC	Hors commune TTC
4 JOURS <i>Du vendredi 14h au lundi 10h</i>	2 200 €	3 300 €
CAUTION DOMMAGES = 2000€ CAUTION MENAGE = 1000€ CAUTION RANGEMENT = 200€ Pour valider sa réservation, versement obligatoire de 30% d'arrhes		

- Salle des Fêtes de Montission:

Grande salle de Montission		
Jauge debout = 1 100 personnes Jauge assis = 700 personnes Jauge dinatoire = 450 personnes		
Année	PROPOSITION 2023-2024 (jusqu'au 31/12/2024)	
Formule	COMMUNE	HORS COMMUNE
RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN* <i>*Grande salle + Petite salle + Cuisine + Loge VIP</i>	1 833.33 € HT 2 200 € TTC	2 960 € HT 3 700 € TTC
MARIAGE* <i>Du samedi 9h au lundi 9h</i> <i>*Grande salle + Cuisine</i>	1 833.33 € HT 2 200 € TTC	2 750 € HT 3 300 € TTC
CLASSIQUE <i>Entreprises, concours, etc.</i>	916.67 € HT 1 100 € TTC	1 379.17 € HT 1 655 € TTC
ÉVÉNEMENTIEL <i>Spectacle - Banquet - Soirée dansante - Salon</i>	733.33 € HT 880 € TTC	916.67 € HT 1 100 € TTC
EN OPTION		
CUISINE	150 € HT / 180 € TTC	
INSTALLATION CLOISON	166.67 € HT / 200 € TTC	
LOGE VIP	83.33 € HT / 100 € TTC	
AUDIO	83.33 € HT / 100 € TTC	
VIDEO	208.33 € / 250 € TTC	
RÉGIE LUMIERE ET SON* <i>*Uniquement par des professionnels</i>	208.33 € HT / 250 € TTC	
CAUTION DOMMAGES = 2000€ CAUTION MENAGE = 1000€ CAUTION RANGEMENT = 200€		



Pour valider sa réservation, versement obligatoire de 30% d'arrhes

Pour les formules Classique et Evènementiel, un abattement de 50% sera appliqué dès le deuxième jour de location

Petite salle de Montission

Jauge debout = 100 personnes
 Jauge assis = 80 personnes
 Jauge dinatoire = 60 personnes

Année	PROPOSITION 2023-2024 (jusqu'au 31/12/2024)	
Formule	Commune	Hors commune
RÉUNION <i>Forfait de 4h</i>	140 € HT / 168 € TTC	231.67 € / 278 € TTC
JOURNÉE	275 € / 330 € TTC	508.33 € HT / 610 € TTC

EN OPTION

CUISINE	150 € HT / 180 € TTC
VIDEO	83.33 € HT / 100 € TTC

CAUTION DOMMAGES = 2000€
 CAUTION MENAGE = 1000€
 CAUTION RANGEMENT = 200€

Pour valider sa réservation, versement obligatoire de 30% d'arrhes

Un abattement de 50% sera appliqué dès le deuxième jour de location

- Espace scénique :

Espace Scénique de Montission

Jauge = 194 personnes (sièges fixes)

Année	PROPOSITION 2023-2024 (jusqu'au 31/12/2024)	
Formule	Commune	Hors commune
RÉUNION <i>Forfait de 4h</i>	183.33 € HT / 220 € TTC	275 € HT / 330 € TTC
JOURNÉE	366.67 € HT / 440 € TTC	550 € HT / 660 € TTC



- Salle de l'Hôtel de Ville :

Salle de l'Hôtel de Ville		
Jauge 250 personnes		
Année	PROPOSITION 2023-2024 (jusqu'au 31/12/2024)	
Formule	Commune	Hors commune
RÉUNION Forfait 4h Du lundi au vendredi	110 € TTC	220 € TTC
WEEK-END Du samedi 9h au lundi 9h	278 € TTC	550 € TTC

- Tarifs associations de la Commune :

TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
<i>Pour les associations, dont le siège social est situé sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc et labélisées auprès du Pôle Vie Associative, Culturelle et Sportive</i>	
Salle de l'Hôtel de Ville- Tarifs 2023-2024 TTC	
Formule réunion (4h)	50 €
Formule week-end	125 €
CAUTION DOMMAGES = 400€ / CAUTION MENAGE = 400€	
La GRATUITÉ de la SALLE DE L'HOTEL DE VILLE est accordée sans limitation, pour la réalisation d'une assemblée générale, à toutes les associations albijohanniennes.	
Une GARANTIE DE 50€ sera exigée pour toute location à titre gratuit afin de valider la réservation. En cas d'annulation par le locataire, elle sera encaissée et non remboursée quel que soit le délai, sauf en cas de force majeure et sur justificatif.	
Orangerie- Tarifs 2023-2024 TTC	
Réunion (forfait 4h)	50 €
Journée (hors vendredi de 9h à 23h)	100 €
Week-end (du vendredi 17h au lundi 9h)	125 €
CAUTION DOMMAGES = 400€ / CAUTION MENAGE = 400€ / CAUTION RANGEMENT = 200€	
Château- Tarifs 2023-2024 TTC	
4 jours (du jeudi 10h au lundi 10h)	100 €
Semaine (du lundi 10h au lundi 10h)	150 €
CAUTION DOMMAGES = 400€ / CAUTION MENAGE = 400€ / CAUTION RANGEMENT = 200€	
Montission - Grande salle- Tarifs 2023-2024	
EVENEMENTIEL Spectacle, banquet, soirée dansante, salon	291.67 € HT / 350 € TTC
EN OPTION	
CUISINE	0 €
INSTALLATION CLOISON	0 €
LOGE VIP	0 €



AUDIO	0 €
VIDEO	0 €
REGIE LUMIERE ET SON Uniquement par des professionnels	0 €

CAUTION DOMMAGES = 2000€ / CAUTION MENAGE = 1000€ / CAUTION RANGEMENT = 200€

Un abattement de 50 % sera appliqué dès le deuxième jour de location

La **GRATUITÉ** de la **GRANDE SALLE DE MONTISSION** est accordée 1 fois/an, pour la réalisation d'une assemblée générale, à toutes les associations albijohanniennes ayant plus de 200 adhérents (non cumulable avec l'organisation d'une assemblée générale à l'Espace Scénique).

Une **GARANTIE DE 50€** sera exigée pour toute location à titre gratuit afin de valider la réservation. En cas d'annulation par le locataire, elle sera encaissée et non remboursée quel que soit le délai, sauf en cas de force majeure et sur justificatif.

Montission - Petite salle- Tarifs 2023-2024

Réunion (forfait 4h)	62.50 € HT / 75 € TTC
Journée	125 € HT / 150 € TTC
EN OPTION	
CUISINE	0.00 €
VIDEO	0.00 €

CAUTION DOMMAGES = 2000€ / CAUTION MENAGE = 1000€ / CAUTION RANGEMENT = 200€

Un abattement de 50 % sera appliqué dès le deuxième jour de location

La **GRATUITÉ** de la **PETITE SALLE DE MONTISSION** est accordée 1 fois/an, pour la réalisation d'une assemblée générale, à toutes les associations albijohanniennes ayant moins de 200 adhérents.

Une **GARANTIE DE 50€** sera exigée pour toute location à titre gratuit afin de valider la réservation. En cas d'annulation par le locataire, elle sera encaissée et non remboursée quel que soit le délai, sauf en cas de force majeure et sur justificatif.

Montission - Espace Scénique- Tarifs 2023-2024

Réunion (forfait de 4h)	83.33 € HT / 100 € TTC
Journée	166.67 € HT / 200 € TTC

CAUTION DOMMAGES = 2000€ / CAUTION MENAGE = 1000€ / CAUTION RANGEMENT = 200€

Un abattement de 50 % sera appliqué dès le deuxième jour de location

La **GRATUITÉ** de l'**ESPACE SCÉNIQUE** est accordée 1 fois/an, pour la réalisation d'une assemblée générale, à toutes les associations albijohanniennes ayant plus de 200 adhérents (non cumulable avec l'organisation d'une assemblée générale à la Grande salle de Montission).

Une **GARANTIE DE 50€** sera exigée pour toute location à titre gratuit afin de valider la réservation. En cas d'annulation par le locataire, elle sera encaissée et non remboursée quel que soit le délai, sauf en cas de force majeure et sur justificatif.

17- APPROBATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs de la saison culturelle pour la saison 2023/2024 :

Type de spectacle	2022-2023		PROPOSITION 2023-2024	
	Plein tarif	Tarif solidaire	Plein tarif	Tarif solidaire
TARIF A Spectacle exceptionnel	20 €		22 €	-
TARIF B Spectacle classique	12 €	8 €	14 €	10 €
TARIF C Autres	5 €		10 €	-
TARIF D (festiv'elles selon convention)	10		5 €	-



18-GARANTIE A 50 % D'UN D'EMPRUNT DE 361 500 € (SOIT 180 750 €) A LA SOCIETE VALLOIRE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS, 61 RUE DES VARENNES A SAINT JEAN LE BLANC

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **361 500 €** € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

19- GARANTIE A 50 % D'UN D'EMPRUNT DE 412 000 € (SOIT 206 000 €) A LA SOCIETE VALLOIRE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS, 61 RUE DES VARENNES A SAINT JEAN LE BLANC

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **412 000 €** € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

20- GARANTIE A 50 % D'UN D'EMPRUNT DE 915 610,69 € (SOIT 457 805,34 €) A LA SOCIETE LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS POUR LA REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS, ALLEE PIERRE GODILLON A SAINT JEAN LE BLANC

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **915 610,69 €** € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre

21- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE LA 6EME RENCONTRE PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS MATERNELS INDEPENDANTS POUR 19 COMMUNES DE LA METROPOLE ORLEANAISE

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

22 – COMMISSION TRAVAUX DU 17 MAI

Compte rendu effectué par M. SILBERBERG

23 - ACHAT PUBLIC - APPROBATION GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC ORLEANS METROPOLE

Pour l'année 2023 il est proposé, en plus des groupements déjà adoptés par délibération n°2023-03-029, de participer au groupement de commande suivant :

Intitulé familles	Coordonnateur
TRAITEMENT ET VALORISATION DES BALAYURES ET VEGETAUX ISSUS DES ACTIVITES DES SERVICES D'ORLEANS METROPOLE ET DE SES COMMUNES MEMBRES	COORDONNATEUR PRINCIPAL, ORLEANS METROPOLE

24-MARCHE DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS THERMIQUES : ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'attribution du marché EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DES VENTILATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX à l'entreprise MOLLIERE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 912 125,45 € HT pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2028.

25 – MARCHE DE GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'attribution du marché ANIMATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT à l'association UNION FRANCAISE CENTRE VACANCES (UFCV) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, avec un prix unitaire de 27,50€ TTC par jour par enfant accueilli soit un montant annuel estimé à 145 860€ TCC pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2027.



26- COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 24 MAI

Compte rendu effectué par M. Olivier SILBERBERG

27 – COMMISSION URBANISME DU 11 MAI

Compte rendu effectué par M. Alexandre LANSON

28- CONTRAT DE MIXITE SOCIALE – APPROBATION

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Contrat de Mixité Sociale 2023-2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Résultats du vote :

POUR : 23

CONTRE : 4 (M. BLELLY, Mme PEYROUX, M. VIAUD, Mme GRIVOTET)

ABSTENTIONS : 2 (Mme AMINATOU, M. GRISON)

29 - CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE AU 11 ALLEE DE LA POINTE

Le conseil municipal a décidé cession d'une parcelle de terrain située au 11 allée de la pointe section cadastrale AM 480 d'une surface de 92 m².

30 – COMMISSION SCOLAIRE DU 15 JUIN

Compte rendu effectué par Mme SALLE TOURNE

31 – PARTICIPATION DE LA VILLE POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE DES ECOLES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé de participer, sur demande de l'école concernée et après arbitrage, et dans la limite de 4 000 € par école et par exercice, à l'organisation de classe découverte par les écoles albijohanicennes

A titre exceptionnel et en fonction de la nature des projets ce plafond pourra être augmenté à 5 000 €.

32 – PARTICIPATION DE LA VILLE POUR LES CLASSE DE DECOURVERTE DES ECOLES HORS COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé de participer, sur demande de l'école concernée et après arbitrage de la commission scolaire, et dans la limite 50 € par enfant et par séjour, au séjour en classe découverte des enfants albijohanicens scolarisés en école privée ou école non albijohanicienne.

33 - REPRISE EN REGIE DES ALSH DU MERCREDI

Le Conseil Municipal a décidé d'acter la reprise en régie de l'activité Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi actuellement confiée à une association et d'Acter les conséquences de cette reprise en régie en termes de personnel.

34 – APPROBATION DES TARIFS PERISCOLAIRES 2023/2024

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs périscolaires sur l'année 2023-2024 comme suit :

➤ **Accueil périscolaire du matin - 7h30 à 8h20 (maternelles et élémentaires)**

Proposition		
QF	Tarif Matin	Hors Commune
< 500	1,60 €	2.20 €
500 à 1000	1,80 €	
>1000	2,05 €	



➤ **Accueil périscolaire du soir – 16h30 à 18h30 (maternelles et élémentaires)**

Proposition		
QF	Tarif Soir	Hors Commune
< 500	2.15 €	3.00 €
500 à 1000	2.50 €	
>1000	2.70 €	

➤ **Prix du repas (maternelles et élémentaires)**

QF	Midi	Hors Commune
Unique	2.00 €	4.00 €
PAI (protocole d'accueil individualisé)	1.00 €	2.00 €

➤ **Etude surveillée :**

QF	Etude	Accueil après étude	Total étude + APE	Hors Commune
< 500	1,70 €	0,70 €	2,40 €	2,50€ + 1,50€
500 à 1000	1,90 €	0,80 €	2,70 €	
> 1000	2,15 €	1,00 €	3,15 €	

➤ **accueil de loisirs :**

Mercredis et vacances

QF	Taux d'effort	Tarif mini	Tarif maxi	Hors Commune
< 264	0,84%	2,22 €		majoration de 10€
265 à 465	0,90%	2,39 €	4,19 €	
466 à 532	1,10%	5,13 €	5,85 €	
533 à 620	1,20%	6,40 €	7,44 €	
621 à 710	1,30%	8,07 €	9,23 €	
711 à 1000	1,40%	9,95 €	14,00 €	
>1000	1,50%	15,00 €		

Résultats du vote :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 (Mme AMINATOU, M. VIAUD, Mme GRIVOTET, M. GRISON)

35 – REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES – MODIFICATION

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires.

36 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte de la réorganisation des services en adaptant les postes aux activités comme suit :

Emploi permanent

Création de poste

Anciens postes (suppression)	Nouveaux postes (création)	Service	Date d'effet
Ancien emploi non-permanent horaire	Adjoint d'animation 2 postes 22,50/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023



<i>Ancien emploi non-permanent horaire</i>	Adjoint d'animation 1 poste 21/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
<i>Ancien emploi non-permanent horaire</i>	Adjoint d'animation 3 postes 7,50/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
<i>Ancien emploi non-permanent horaire</i>	Adjoint d'animation 1 poste 13.50/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe 1 poste 35/35 ^{ème}	Affaires Générales	01/09/2023

Stagiarisation

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
<i>Ancien emploi non-permanent horaire</i>	Adjoint d'animation 28/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
<i>Ancien emploi non-permanent Adjoint d'animation horaire</i>	Adjoint d'animation 25,50/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
<i>Ancien emploi non-permanent Adjoint d'animation 20/35^{ème}</i>	Adjoint d'animation 35/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/09/2023
<i>Ancien emploi non-permanent Adjoint d'animation horaire</i>	Adjoint d'animation 19,50/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
<i>Ancien emploi non-permanent Adjoint technique 12,50/35^{ème}</i>	Adjoint Technique 12,50/35 ^{ème}	Pôle Cadre de Vie et Patrimoine Entretien des bâtiments	01/09/2023
<i>Ancien emploi-permanent Assistant d'Enseignement Artistique 13,25/20^{ème}</i>	Assistant d'Enseignement Artistique 15/20 ^{ème}	Pôle Vie Associative Culturelle et Sportive Ecole de musique	01/09/2023
<i>Ancien emploi-permanent Assistant d'Enseignement Artistique 8/20^{ème}</i>	Assistant d'Enseignement Artistique 8/20 ^{ème}	Pôle Vie Associative Culturelle et Sportive Ecole de musique	01/09/2023

Mobilité interne

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
<i>Adjoint administratif 35/35^{ème}</i>	<i>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème}</i>	Direction des Finances	12/06/2023

Adaptation des besoins des services

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
<i>Ancien emploi permanent Adjoint d'animation 15,33/35^{ème}</i>	Adjoint d'animation 28/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/09/2023
<i>Ancien emploi permanent Adjoint d'animation 16,88/35^{ème}</i>	Adjoint d'animation 28/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/09/2023
<i>Ancien emploi permanent Adjoint d'animation 20/35^{ème}</i>	Adjoint d'animation 35/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/09/2023
<i>Ancien emploi permanent Adjoint d'animation 14/35^{ème}</i>	Adjoint d'animation 28/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/09/2023



Ancien emploi permanent Adjoint d'animation 14/35 ^{ème}	Adjoint d'animation 25.50/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/09/2023
Ancien emploi permanent Adjoint d'animation 14/35 ^{ème}	Adjoint d'animation 17/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/10/2023
Ancien emploi permanent Adjoint d'animation 11/35 ^{ème}	Adjoint d'animation 17/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	01/09/2023
Assistant d'Enseignement Artistique 2/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique 3/20 ^{ème}	Pôle Vie Associative Culturelle et Sportive Ecole de musique	01/09/2023
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe 17/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe 19/20 ^{ème}	Pôle Vie Associative Culturelle et Sportive Ecole de musique	01/09/2023

Emploi non permanent

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
	Adjoint d'animation 1 poste 17/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
	Adjoint d'animation 2 postes 13,50/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
	Adjoint d'animation 1 poste 21/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
	Adjoint d'animation 4 postes 12/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023
	Adjoint d'animation 7 postes 7,50/35 ^{ème}	Pôle accueil familles Affaires scolaires	31/08/2023

37 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU CCAS

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la convention de mise à disposition de personnel au CCAS.

38 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE – SERVICE COMMUNICATION

Le Conseil Municipal a décidé de recourir au contrat d'apprentissage pour le service communication.

39- COMMISSION SPORTS DU 11 MAI

Compte rendu effectué par M. ASSELOOS

40- COMMISSION SPORTS DU 8 JUIN

Compte rendu effectué par M. ASSELOOS

41 – TARIFS EVASION JEUNESSE 2023/2024

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs d'« Evasion Jeunesse » à compter du 1er juillet 2023 comme suit :

Tranche	Barème de participation QF	Participation de la famille par jeune		
		Par jour	Semaine de 4 jours	Semaine de 5 jours
1	De 0 à 799€	10€	40€	50€
2	De 800€ à 1399€	12€	48€	60€
3	De 1400 à 1999€	20€	80€	100€
4	2000€ et plus	24€	96€	120€



42-ADOPTION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Résultats du vote :

POUR : 23

CONTRE : 1 (M. BLELLY)

ABSTENTIONS : 5 (Mme AMINATOU, M. VIAUD, Mme GRIVOTET, M. GRISON, Mme PEYROUX)

43-DELIBERATION PORTANT SUR L'OBLIGATION DE DESIGNER UN REFERENT DEONTOLOGUE

L'assemblée délibérante n'est pas en capacité de désigner un référent déontologue dont l'expérience et les compétences permettraient de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local avant le 1^{er} juin 2023 mais s'y engage dans les meilleurs délais.

44 – COMMISSION SANTE DU 27 AVRIL

Compte rendu effectué par M. CHARPENTIER.

45 – COMMISSION DEVOIR DE MEMOIRE DU 3 MAI

Compte rendu effectué par Mme BERTHON.

46- AFFAIRES DIVERSES